

Commune de **GRANDVILLARS**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux février à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du douze janvier deux mille vingt quatre, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : MM. Jean Locatelli, Jean-Marc Pelletier, Ben Aïssa AIT TALEB, Mmes Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT adjoints ; MM. Yves Carpentier, François Enderlin, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES.

Absent excusé : Céline HAMADI

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2024
2. Signature d'un parcours emploi compétence
3. BOIS : Etat d'assiette 2024 (coupe 2024-25)
4. BOIS : Devis ONF (travaux sylvicoles 2024)
5. Demande de DETR 2024 Place Charles de Gaulle : aménagement d'un stationnement perméable, amélioration de la végétalisation et de l'accessibilité
6. Demande de DETR 2024 : Réhabilitation de la toiture du clocher de l'Eglise Saint-Martin
7. Déclaration d'utilité publique : Désignation du bénéficiaire de l'expropriation : L'Etablissement Public Foncier (EPF)
8. Service jeunesse : changement des tranches « quotient familial »
9. Cession de la parcelle CA71 (point retiré)
10. Convention avec le CDG pour la formation SST (sauveteur secouriste du travail)
11. Admissions en non valeur – Point retiré
12. Remboursement d'une visite médicale

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022201-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU PROCES-
VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 26/02/2024
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 18 janvier 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de :

Valider le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022202-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SIGNATURE DE TROIS
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2024 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
M		M	
Mt		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les besoins en effectif liés aux activités des services, Monsieur le Maire propose de recruter trois contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) comme suit :

Contrat d'une durée de 26 heures hebdomadaires à compter du mois de mars 2024 pour une durée prévisionnelle 12 mois renouvelable selon les dispositifs en vigueur.

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Autoriser le Maire ou le premier adjoint à signer trois contrats PEC d'une durée hebdomadaire de 26 heures pour une durée prévisionnelle de 12 mois renouvelable.
- Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 090-21900536-20240222-GRV2024022202-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022203-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

BOIS : ETAT D'ASSIETTE 2024
(COUPE 2024-25)

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2024 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A) **Approuve** l'assiette des coupes de l'exercice 2024 dans les parcelles n°4.ii, 8.ii, 81.ii et 19.at de la forêt communale,

B) **Décide :**

1 – de vendre en bois sur pied les arbres susceptibles de fournir du bois de chauffage dans la parcelle 4.ii, 8.ii, 81.ii et 19.at et en bois façonnés en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n°4.ii, 8.ii et 81.ii.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits façonnés seront mis en vente par les soins de l'O.N.F. dans le cadre d'une vente groupée.

2 – de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans la parcelle 4.ii, 8.ii, 81.ii et en demande pour cela la délivrance.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022204-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

BOIS : DEVIS ONF (TRAVAUX
SYLVICOLES 2024)

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 26/02/2024
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

	Mandants	Mandataires	Date de la procuration
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	M	M	
	Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire présente et commente au Conseil Municipal le devis de travaux ordinaires de l'O.N.F. pour l'exercice 2024.

En 2024, les travaux envisagés en forêt communale sont estimés comme suit :

- Investissement = 10 454,73 € HT
- Fonctionnement = 0,00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de travaux ONF qui s'élève à 10 454,73 HT
- autorise le Maire à signer ce devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022205-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE DETR 2024 PLACE
CHARLES DE GAULLE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2024 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le projet d'aménagement d'un stationnement perméable et de l'amélioration de la végétalisation et de l'accessibilité de la Place Charles de Gaulle,

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une aide financière au titre de la DETR 2024 d'un montant de 59 783,22 € ;
- adopte l'opération qui s'élève à 99 638,70 € HT suivant estimation pour une réalisation programmée en 2024 ;
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

TOTAL DEPENSES HT : 99 638,70 €

- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux		99 638,70 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		99 638,70 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		99 638,70 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	59 783,22 €	60,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		59 783,22 €	60,00%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		39 855,48 €	
	Emprunt			
	Participation du maître d'ouvrage		39 855,48 €	40,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			99 638,70 €	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022206-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE DETR 2024
TOITURE DU CLOCHER DE
L'EGLISE

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 26/02/2024
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

	Mandants		Mandataires	Date de la procuration
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	M		M	
	Mt		M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le projet de réhabilitation du clocher de l'église Saint-Martin,

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite une aide financière au titre de la DETR 2024 d'un montant de 44 540,49 € ;
- adopte l'opération qui s'élève à 74 234,15 € HT suivant estimation pour une réalisation programmée en 2024 ;
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux		74 234,15 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		74 234,15 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		74 234,15 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	44 540,49 €	60,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		44 540,49 €	60,00%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		29 693,66 €	
Participation du maître d'ouvrage			29 693,66 €	40,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			74 234,15 €	

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022207-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DUP : DESIGNATION DU
BENEFICIAIRE DE
L'EXPROPRIATION :
L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DU DOUBS

Mandants

Mandataires

Date de la procuration

M	M
M	M
M	M
M	M
M	M
M	M
M	M
Mt	M

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2024 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 16/02/2024

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu l'article L.2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2021-02-24-001 portant déclaration d'utilité publique, au profit de la commune de Grandvillars, des projets de réalisation d'un groupe scolaire-périscolaire et d'un quartier d'habitat sur six parcelles déclarées en état d'abandon manifeste et rendant cessibles lesdites parcelles.

Monsieur le Maire rappelle la procédure de demande de déclaration d'utilité publique des projets de réalisation d'un groupe scolaire-périscolaire et d'un quartier d'habitat sur six parcelles en état d'abandon manifeste et rendant cessibles lesdites parcelles.

L'article L.2243-3 du CGCT prévoit que « le maire saisit le conseil municipal qui décide s'il y a lieu de déclarer la parcelle en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, d'un établissement public de coopération intercommunale ou de tout autre organisme y ayant vocation ou d'un concessionnaire d'une opération d'aménagement visé à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme ».

Par ailleurs, l'article L324-1 du code de l'urbanisme autorise les établissements publics fonciers locaux à « agir par voie d'expropriation ».

Ces dispositions rendent possibles une expropriation menée au bénéfice d'un établissement public foncier local, y compris lorsqu'il s'agit de la procédure spécifique d'expropriation prévue aux articles L.2243-3 et L.2243-4 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant des parcelles de Grandvillars (AB35, AB414, AB207, AB430, AB302, AB303), l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité mentionne que l'expropriation se fera au bénéfice de la commune.

Il convient donc que le bénéficiaire de l'expropriation soit modifié dans l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

A cet effet, il est nécessaire, pour respecter les dispositions de l'article L.2243-3 du CGCT que le conseil municipal de Grandvillars délibère, à nouveau, au préalable, pour valider la substitution de l'établissement public foncier à la commune en tant que bénéficiaire de l'expropriation.

La modification en ce sens de l'arrêté de déclaration d'utilité publique devra intervenir dans le délai de validité de cinq ans de la déclaration d'utilité publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- VALIDER la substitution de l'établissement public foncier du Doubs à la commune de Grandvillars en tant que bénéficiaire de l'expropriation des six parcelles concernées par l'arrêté de déclaration d'utilité publique et de cessibilité, les parcelles désignées ci-après : AB35, AB414, AB207, AB430, AB302 et AB303.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022208-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 17

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SERVICE JEUNESSE :

CHANGEMENT DES TRANCHES «
QUOTIENT FAMILIAL »

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 26/02/2024
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

Mandants

Mandataires

Date de la procuration

M	M
M	M
M	M
M	M
M	M
M	M
M	M
Mt	M

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Suite à la modification des quotients familiaux, les tarifs du service jeunesse restent inchangés. Ils sont classés comme suit à compter du 1^{er} mars 2024.

Tarifs périscolaire

Tarifs enfants résidant Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires accueils périscolaires			Restauration scolaire
	Matin	Midi	Soir / heure	Prix du repas
QF1 : de 0 à 600 €	1,25 €	2,50 €	1,25 €	0,80 €
QF2 : de 601 à 850 €	1,50 €	3,00 €	1,50 €	0,90 €
QF3 : de 851 € et +	1,75 €	3,50 €	1,75 €	1,00 €
Non allocataire	2,00 €	4,00 €	2,00 €	2,55 €

Tarifs enfants extérieurs à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires accueils périscolaires			Restauration scolaire
	Matin	Midi	Soir (2 h maximum)	Prix du repas
QF1 : de 0 à 600 €	1,75 €	3,50 €	1,75 €	0,80 €
QF2 : de 601 à 850 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,90 €
QF3 : de 851 € et +	2,25 €	4,50 €	2,25 €	1,00 €
Non allocataire	2,50 €	5,00 €	2,50 €	2,55 €

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tarifs pour les enfants âgées de 2 à 11 ans Semaine de 5 jours

Quotient familial	Enfants résident à Grandvillars		Enfants extérieurs à Grandvillars	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF1 : de 0 à 600 €	57,50 €	32,50 €	65,00 €	41,00 €
QF2 : de 601 à 850 €	59,50 €	34,50 €	67,00 €	43,00 €
QF3 : de 851 € et +	61,50 €	36,50 €	69,00 €	45,00 €
Non allocataire	63,50 €	38,50 €	71,00 €	47,00 €

Tarifs pour les jeunes âgées de 12 à 17 ans semaine de 5 jours

Quotient familial	Enfants résident à Grandvillars	Enfants extérieurs à Grandvillars
	Avec repas	Avec repas
QF1 : de 0 à 600 €	64,00 €	80,00 €
QF2 : de 601 à 850 €	66,00 €	82,00 €
QF3 : de 851 € et +	68,00 €	84,00 €
Non allocataire	70,00 €	86,00 €

Pour les minis camps : 5 € supplémentaire par nuit

**Garderie de 17h30 à 18h30
tarif horaire pour un enfant**

Quotient familial	Enfants résidant à Grandvillars	Enfants extérieurs à Grandvillars
QF1 : de 0 à 600 €	1,25 €	1,75 €
QF2 : de 601 à 850 €	1,50 €	2,00 €
QF3 : de 851 € et +	1,75 €	2,25 €
Non allocataire	2,00 €	2,50 €

Club ados : 10 € par an

Tarifs : repas + garde le mercredi

Tarifs enfants résidant à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires			Restauration scolaire
	Forfait matin 7h30 à 12h30	Forfait après-midi 13h30 à 17h30	Garderie 17h30 à 18h30	Prix du repas
QF1 : de 0 à 600 €	3,25 €	3,25 €	1,25 €	5,00 €
QF2 : de 601 à 850 €	3,45 €	3,45 €	1,50 €	5,00 €
QF3 : de 851 € et +	3,65 €	3,65 €	1,75 €	5,00 €
Non allocataire	3,85 €	3,85 €	2,00 €	5,00 €

Tarifs enfants extérieurs à Grandvillars

Quotient familial	Tarifs horaires			Restauration scolaire
	Forfait matin 7h30 à 12h30	Forfait après-midi 13h30 à 17h30	Garderie 17h30 à 18h30	Prix du repas
QF1 : de 0 à 600 €	4,00 €	4,00 €	1,75 €	5,00 €
QF2 : de 601 à 850 €	4,20 €	4,20 €	2,00 €	5,00 €
QF3 : de 851 € et +	4,40 €	4,40 €	2,25 €	5,00 €
Non allocataire	4,60 €	4,60 €	2,50 €	5,00 €

Montant de l'aide Atout Loisirs pour 2023 (CAF)

Valeur de l'aide aux temps libres par jour et par enfant

Quotient familial	Séjour	Accueil de Loisirs sans hébergement AVEC REPAS	Accueil de Loisirs sans hébergement SANS REPAS
QF1 de 0 à 600 €	13 €	7 €	5 €
QF 2 de 601 à 850 €	11 €	5 €	3 €
Durée minimum	2 jours	1 jour	1 jour
Pas de durée maximum			

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022210-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 7

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CONVENTION AVEC LE CDG90
POUR LA FORMATION SST

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 26/02/2024
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

A la demande des collectivités, le Centre de Gestion organise des formations pour le maintien et l'actualisation des compétences de sauveteurs secouristes du travail.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 16 octobre 2018, le coût forfaitaire de la formation s'élève à 54 euros, toutes taxes comprises, par journée et par agent. Ce tarif tient compte de la rémunération du formateur et des frais de reprographie. Les frais de repas du midi sont à la charge de la collectivité.

La commune souhaite que le centre de gestion forme ses agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réserver les crédits correspondants au budget
- Autorise le maire à signer les conventions de formation jusqu'à la fin du mandat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 090-219000536-20240222-GRV2024022212-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 février 2024

NOMBRE

de présents 7

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux février, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Ben Aissa AIT TALEB, Mme Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Claudia RERAT, Adjointes; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Christian GAILLARD, Djamel BENISID, M. Gabriel KUENY, Mmes Catherine CREPIN, Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES..

Absent excusé : Mme Céline HAMADI

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REMBOURSEMENT D'UNE
VISITE MEDICALE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2024 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 16/02/2024

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Pierrick BITARD, Mmes Lise OLEI, Sophie MARKOVIC, Sophie RICHERT

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre des visites obligatoires concernant les conducteurs titulaires du permis, les agents font l'objet d'une visite médicale prescrite par la réglementation en vigueur (tous les 5 ans).

Considérant la nécessité de renouveler le permis de conduire de certains de ces agents notamment dans le cadre de la viabilité hivernale, le Maire propose de procéder au remboursement des honoraires versés au docteur par les agents concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De rembourser la somme de 36 € à Monsieur David WIDMER dans le cadre de sa visite médicale pour le renouvellement de son permis poids lourds (visite du 23 janvier 2024) Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT